



Démarches pour remboursement d'argent

Par **pallion**, le **20/11/2007 à 09:58**

Bonjour,rnrnMon père qui est décéder depuis le mois d'Aout, à prêter la somme de 50.000 Frs à l'époque, en2002 avec reconnaissance de dette, à une personne qui à ce jour ne tiens pas ces engagements.rnIl vit actuellement en Angletere et prétexte par mail des soucis personnel pour ne pas rembourser ma mère . Alors que nous avons en notre possécion un document ou cette personne à écrit de sa propre main comme quoi il s'engage dans le cas de non règlement d'une seule échéance, la totalité de la somme du deviendra immédiatement exigible sans meme qu'il soit besoin d'une mise en demeure (ce Monsieur était banquier)rnQuel sont les démarches a faire pour simplement obtenir sont du merci de bien vouloir me renseigner